

Communiqué de presse

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE 01 + Hebdos régionaux**

SAAQ et COVID-19

Services essentiels en points de service

Québec, le 20 mars 2020. – Dans un souci constant de préserver la santé publique, de contribuer à limiter la propagation du virus et de protéger ses clients et ses employés, la Société de l'assurance automobile du Québec annonce de nouvelles mesures liées à ses points de service. Ainsi, la Société offre présentement uniquement les services essentiels. Les heures d'ouverture ont donc été revues à la baisse dans plusieurs points de service (centres de services et mandataires).

Dans les circonstances, nous comptons sur la compréhension et la collaboration de nos clients. Ces changements sont nécessaires et sont en cohérence avec les consignes gouvernementales de limiter les déplacements.

Les services essentiels de la Société sont l'immatriculation et la délivrance de permis de conduire pour les conducteurs qui travaillent dans les secteurs jugés essentiels et dont le permis ou le véhicule est nécessaire à l'exécution de leur travail.

Plus précisément :

- La délivrance et le renouvellement d'un permis de conduire pour les conducteurs qui travaillent dans les secteurs d'activité jugés essentiels et dont le permis est nécessaire à l'exécution de leur travail.
- Le remplacement d'un permis perdu, volé ou endommagé.
- La délivrance d'un permis restreint à la suite d'une sanction et l'installation d'un antidémarrreur éthylométrique.
- La délivrance d'un permis à la fin d'une sanction.

- L'échange du permis de conduire étranger d'un nouveau résident si le permis est nécessaire à l'exécution d'un travail ou à la réalisation d'une activité économique.
- L'immatriculation d'un nouveau véhicule si le véhicule est nécessaire à l'exécution d'un travail ou à la réalisation d'une activité économique.
- L'examen théorique ou pratique pour les conducteurs si le permis est nécessaire à l'exécution d'un travail ou à la réalisation d'une activité économique.
- Les contrôles médicaux obligatoires pour les conducteurs de véhicules lourds ayant à faire du transport aux États-Unis.
- La reprise de possession d'un véhicule à la fin d'une période de saisie.

Les autres services habituellement offerts, comme le transfert de véhicules entre particuliers, la prise de photo et la délivrance de tout permis de conduire pour un usage personnel (y compris les examens théoriques et pratiques), sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nos clients sont invités à effectuer le renouvellement de leur permis de conduire et de leur immatriculation en utilisant les [services en ligne de la Société](#).

Vérification mécanique

Pour les propriétaires de véhicules soumis à la vérification mécanique périodique, un délai supplémentaire d'un mois leur sera octroyé afin d'effectuer leur vérification mécanique chez un mandataire en vérification de véhicule routier.

Heures d'ouverture

Si vous devez vous déplacer pour des services essentiels, vérifiez au préalable les heures d'ouverture et la liste des services maintenus sur notre site Web. Dans le contexte actuel, la situation pourrait changer rapidement.

Nous vous invitons à consulter notre [foire aux questions](#) pour connaître la façon dont vous devez procéder.

Mesures d'hygiène

En points de service, nous avons resserré nos mesures de contrôle et mis en place des mesures d'hygiène afin d'assurer la sécurité de nos clients et de nos employés. De plus, dès maintenant, nous n'acceptons plus d'argent comptant.

Rappelons qu'il est important pour nous de continuer d'offrir des services essentiels à notre clientèle tout en nous assurant de le faire en toute sécurité.

– 30 –

Source :

saaq.gouv.qc.ca

Adresse exclusive pour les médias :

saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/

Pour information :

Relationnistes auprès des médias

Tél. : 418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541